

THEME 4 L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS LES TRAVAUX D'INVENTAIRES (PRESENTATION GENERALE)

Objectifs :

- Définir la notion d'inventaire
- Comprendre l'intérêt des travaux d'inventaire.

APPLICATIONS :

- ☛ TD ILLUSTRATION

I/ OBJET: (♥)

Selon l'article 9 du Code du Commerce, "tout commerçant est tenu d'effectuer au moins une fois par an un recensement exhaustif des éléments d'actifs et de passif de son patrimoine" : **c'est l'inventaire.**

Les travaux d'inventaire ont pour objet la **présentation d'un état exact (fidèle et sincère)** de la situation de l'entreprise et la **détermination correcte des résultats financiers et fiscaux.**

En effet, la balance établie en fin de période comptable (**balance avant inventaire**) présente un certain nombre de **lacunes et d'insuffisances.**

Il faut donc compléter les écritures passées au cours de l'exercice, afin de **donner une image fidèle et sincère de la situation financière de l'entreprise** en application des **principes de la comptabilité définis par le plan comptable général** et plus particulièrement :

- **LE PRINCIPE DE PRUDENCE.** Ce principe conduit à ne pas reporter sur l'avenir les incertitudes présentes.

- **LE PRINCIPE D'INDEPENDANCE DES EXERCICES.** Il conduit à considérer dans les comptes d'un exercice comptable que les charges et les produits qui le concerne.

Rappel : Autres principes comptables fondamentaux :

- **Principe de quantification monétaire** : la comptabilité est tenue en monnaie nationale

- **Principe du cout historique** : Les éléments d'actifs sont inscrit dans le bilan pour leur cout d'acquisition HT.

- **Principe de permanence des méthodes** : les méthodes d'évaluation retenues ne peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre.

- **Principe de non compensation** : on ne peut pas compenser un compte d'actif avec un compte de passif ni des comptes de charges avec des produits.

L'inventaire entraîne des régularisations comptables appelées **ECRITURES D'INVENTAIRES.**

A l'issue de ces différents **enregistrements de fin d'exercice**, le BILAN, le RESULTAT et L'ANNEXE peuvent être dressés.

II/ ORGANISATION DES TRAVAUX DE FIN D'EXERCICE : (♥)

RAPPELS CLASSE DE 1 STG

+
↓

BALANCE AVANT INVENTAIRE



**TRAVAUX
D'INVENTAIRE**

Tenir compte de la perte de valeur de certains postes d'**ACTIF DU BILAN** :

- **Immobilisations** (amortissements) ☞ Chap 12
- **Immobilisations** (dépréciations) ☞ Chap 13
- **Titres** (moins value) ☞ Chap 14
- **Stocks** (invendus, état) ☞ Chap 14
- **Clients** (insolvabilité) ☞ Chap 14

En vertu du
**PRINCIPE DE PRUDENCE
ET D'INDEPENDANCE DES
EXERCICES (POUR LES
AMORTISSEMENTS)**

Tenir compte de dettes potentielles qui peuvent intervenir à la suite de litiges avec des salariés des clients ou le fisc etc.. pouvant donner lieu au versement de dommages et intérêts inscrit au

**PASSIF du BILAN
(PROVISIONS POUR
RISQUE)**
☞ Chap 13

En vertu du
PRINCIPE DE PRUDENCE

Régulariser les stocks et les charges ou des produits issus du
COMPTE DE RESULTAT
en vertu du
**PRINCIPE D'INDEPENDANCE
DES EXERCICES
COMPTABLES**
☞ Chap 15 et 16

**ECRITURES
D'INVENTAIRE**

BALANCE APRES INVENTAIRE



BILAN

ANNEXES

**COMPTE
DE RESULTAT**